

Les autorités répriment sévèrement ceux qui expriment leurs convictions

« Nous devons nous efforcer de créer une société harmonieuse et d'instaurer un bon climat social pour que l'organisation du XVII^e Congrès du Parti communiste et des Jeux olympiques de Pékin soit un succès [...] Nous devons frapper fort contre les forces hostiles qui mènent des activités déstabilisantes à l'intérieur et à l'extérieur de la nation, comme les séparatistes ethniques, les extrémistes religieux, les terroristes violents et les "organisations hérétiques" telles que le Fa Lun Gong. » - Zhou Yongkang, ministre de la Sécurité publique¹.

Bu Dongwei, un pratiquant du Fa Lun Gong qui travaillait pour l'Asia Foundation, une organisation non gouvernementale basée aux États-Unis, a été astreint à deux ans et demi de « *rééducation par le travail* » au camp de Tuanhe, à Pékin. Qu'a-t-il fait ? Il a uniquement exercé son droit à la liberté de religion. Accusé de s'être « *opposé à la mise en application de lois nationales* » et de « *trouble à l'ordre social* », il a été envoyé au camp de Tuanhe sans avoir été jugé. Les éléments de preuve retenus contre lui se résumaient à des « *aveux* » faits oralement et à 80 exemplaires de documents du Fa Lun Gong que la police aurait découverts chez lui.

Bu Dongwei a été appréhendé par sept policiers en mai 2006. Sa famille n'a été informée de son lieu de détention que trois mois plus tard. Ses proches ont contesté les éléments retenus contre lui et ont démenti l'information donnée par les autorités, selon laquelle Bu Dongwei avait renoncé à former un recours contre sa peine. Les responsables du camp de Tuanhe ont demandé à sa famille de participer à ses frais de subsistance - environ 400 yuans (35 euros) par mois.

Ce n'est pas la première fois qu'il est incarcéré en raison de ses convictions. En 2000, après avoir demandé aux autorités de revenir sur l'interdiction qui frappait le Fa Lun Gong, il avait passé dix mois dans un camp de « *rééducation par le travail* ». Il était accusé d'avoir « *troublé l'application de la loi par le biais d'une organisation hérétique* ». D'après les informations reçues par Amnesty International, on l'avait, au cours de cette période, privé de sommeil, battu et contraint à rester assis toute la journée sur une petite chaise, et ce dans le but de le faire renoncer au Fa Lun Gong.

C'est la police qui décide d'astreindre une personne à une période de « *rééducation par le travail* », sans inculpation ni jugement.

Celle-ci peut être détenue durant trois ans, période qui peut être prolongée d'un an si nécessaire.

Des initiatives visant à réformer considérablement, voire à abolir, la « *rééducation par le travail* » semblent être de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée populaire nationale, après être restées au point mort pendant plus de deux ans. Entre-temps, sous prétexte de « *nettoyer* » Pékin à l'approche des Jeux olympiques, la police de la ville a eu recours à diverses formes de détention abusive telles que la « *rééducation par le travail* ».

Aidez Bu Dongwei

1) Veuillez écrire au Premier ministre Wen Jiabao

Commencez votre lettre par « *Your Excellency*, » ou « *Monsieur le Premier ministre* »

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
Chine

¹ (À l'approche du XVII^e Congrès du Parti communiste chinois, Zhou Yongkang donne l'ordre de réprimer les forces hostiles dans le pays et à l'étranger), *Duowei Xinwen wang*, 21 mars 2007. Voir également "China police chief urges crackdown on 'hostile forces'" Agence France Presse (AFP), 20 mars 2007.

Dans votre lettre, demandez au Premier ministre Wen :

- **de relâcher immédiatement et sans condition Bu Dongwei**, cet homme étant un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, d'association et de religion ;
- d'autoriser la **famille de Bu Dongwei de lui rendre visite régulièrement**, et à veiller à ce qu'il **puisse s'entretenir avec des avocats** et bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin jusqu'à sa libération ;
- de garantir que Bu Dongwei n'est pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention ;
- **de mettre fin à la répression contre le mouvement spirituel du Fa Lun Gong** et aux violations des droits humains qui en ont résulté ;
- **d'abolir la « rééducation par le travail »**, et de veiller à ce que, dorénavant, aucune mise en détention ne soit décidée exclusivement par les autorités policières.

2) Veuillez écrire une lettre personnelle de soutien à Bu Dongwei

Bien que les cartes ou lettres de solidarité parviennent rarement aux détenus chinois, elles peuvent néanmoins être suivies d'améliorations dans le quotidien du détenu concerné si les autorités du camp de « *rééducation par le travail* » les voient. Il arrive que des gardiens de prison parlent des cartes aux détenus. Merci de faire parvenir votre message de soutien au Secrétariat international d'Amnesty International. Nous effectuerons un envoi groupé à la prison, les messages auront ainsi plus de chances d'arriver à destination.

Veuillez envoyer vos cartes et lettres à l'adresse suivante :

Individuals Campaign Team
Amnesty International
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni